



REVISION DU ZONAGE DES MEDECINS LIBERAUX

Avis de la CRSA Nouvelle-Aquitaine adopté le 11 mars 2022 à 12 voix pour, 1 contre, 7 abstentions

La commission permanente prend acte du projet de zonage qui a été présenté par l'ARS et rend un avis favorable après consultation de la CSOS.

La CSOS regrette tout de même une grande complexité qui résulte de la méthodologie employée (relevant d'un cadre réglementaire national), difficile en termes d'appropriation par les acteurs de terrain. De plus, une analyse par acte et décompte des professionnels ne permet qu'un reflet partiel de la réalité, qui devrait prendre en compte la diversité des profils et des activités.

Plusieurs questions ont été soulevées par la commission, notamment concernant l'impact du zonage sur les médecins spécialistes qui peuvent être concernés par ce dernier et bénéficier des aides en ZIP (Zone d'Intervention Prioritaire) et en ZAC (Zone d'Action Complémentaire), mais ne sont pas pris en compte dans son évaluation. Une autre question posée concerne l'efficacité de ce dispositif et son évaluation.

La réévaluation du zonage va permettre de prendre en compte ces nouveaux installés. Cependant, cela va-t-il entraîner des modifications en matière d'APL sur certains territoires ? Les territoires jusqu'ici déficitaires vont-ils voir leur situation s'améliorer par ces nouvelles installations ? Ces nouvelles installations sont-elles assez significatives pour que les territoires changent de tranche ? Les 309 contrats signés précédemment ont-ils un réel impact en matière de démographie professionnelle pour le calcul de l'APL ?

S'est aussi posée la question du caractère statique de l'analyse démographique des territoires. Or en matière de projection, il est difficile de s'appuyer sur des données statiques. Il en résulte que la révision du zonage peut devenir rapidement obsolète.

En conclusion, au regard du travail engagé et fait en concertation avec les partenaires et acteurs locaux, la Commission Permanente rend un avis favorable, même si un certain nombre de questions ont été soulevées, allant au-delà du zonage :

- question concernant le dispositif d'aide à l'installation pouvant être problématique en fonction des zones ;
- question sur l'efficacité du dispositif d'aide à l'installation des médecins libéraux ;
- Question sur les mécanismes à disposition autre que les incitations financières ;
- Question sur les évolutions à venir ;
- Question de l'articulation interprofessionnelle.

Ces questions seront intégrées et débattues au sein du programme de travail de la mandature.

